

COMITÉ DES FINANCES

Compte rendu de la réunion du 11 avril 2017

Bureau national de l'ACEP

PRÉSENTS : N. Giannakoulis (président) A. Picotte
 A. Butler D. Blain (superviseur des opérations)
 C. DesRochers I. Borré (directrice des opérations)
 W. Fan M. Courty (adj., paye et comptabilité)
 S. Joseph C. Vezina (directeur des services professionnels)
 S. Maguire S. Wensink (coordonnateur de l'approvisionnement)

Absents : E. Tremblay (présidente), L. Griffin (coordonnateur de l'approvisionnement)

La réunion commence à 16 h 30.

1a. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par C. DesRochers et appuyé par S. Joseph :

« Que l'ordre du jour soit adopté ».

Pour = 7; contre = 0; abstention = 0

Résolution adoptée à l'unanimité

1b. Compte rendu de la réunion du 23 mars 2017

C. DesRochers est ajouté à la liste des absents.

Il est proposé par N. Giannakoulis et appuyé par S. Maguire :

« Que le compte rendu de la réunion du 23 mars 2017 soit adopté, tel que modifié ».

Pour = 4; contre = 0; abstention = 3 **Résolution adoptée**

1c. États financiers de février 2017, incluant le bilan

A. Picotte demande s'il y a un écart dans les revenus.

S. Wensink répond que la petite différence est attribuable à Phénix.

N. Giannakoulis demande pourquoi les fonds sont à la baisse.

S. Wensink indique que l'ACEP a réalisé un investissement de 750 000 \$.

S. Maguire demande ce que l'on fera du surplus pour l'exercice 2016-2017.

S. Wensink répond que l'on aura des chiffres plus précis en juin 2017. Une fois ces chiffres précisés, 75 % du surplus sera transféré dans le Fonds de défense.

Il est proposé par S. Maguire et appuyé par A. Picotte :

« Que les états financiers pour février 2017 soient approuvés ».

Pour = 7; contre = 0; abstention = 0 **Résolution adoptée à l'unanimité**

2a. Examen de la planification budgétaire de l'ACEP depuis de 3 avril

N. Giannakoulis soulève des préoccupations concernant l'effectif des ART et la charge de travail actuelle liée à Phénix.

Les membres du Comité des finances conviennent d'ajouter la moitié du salaire d'un ART à l'exercice 2017-2018 et le salaire complet d'un ART en 2018-2019. Ces chiffres seront révisés lors du prochain cycle budgétaire.

2b. Contrat de TI

D. Blain fait une brève description de ce que fait actuellement Careworx par rapport à ce que fera Grade A.

C. Vezina ne recommande pas de changer de fournisseur de services de TI pour le moment en raison de la crise politique et de l'enquête en cours.

D. Blain signale que toute l'information resterait la même et que la seule différence serait le fournisseur.

N. Giannakoulis propose de demander à Grade A et à Careworx de préparer une présentation pour la prochaine réunion du CEN. On prendra ensuite une décision, à la fin de la réunion.

A. Picotte indique que le contrat de TI avec Grade A est en suspens.

On ne sait pas exactement si le contrat de TI a été signé par les deux parties. On tente d'établir les faits à cet égard et on fera le point lors de la prochaine réunion du Comité des finances.

3a. Suivi des recommandations du CF

La résolution visant à transférer une somme du Fonds de prévoyance de l'exécutif vers les honoraires professionnels et les négociations collectives est approuvée.

3b. CEN – Décisions financières

Aucune.

3c. PriceWaterhouse – Contrat de vérification juricomptable des TI et dépenses connexes

L'entente conclue entre Norton Rose et l'ACEP, contenant les détails du contrat de vérification juricomptable des TI, est résumée.

3d. Examen des avantages imposables

N. Giannakoulis explique le document fourni par M. Courty. Il dresse la liste de tous les chèques qui ont été émis en lien avec le dossier des avantages imposables.

3e. Examen du congé de direction

S. Maguire mentionne que le congé de direction fait partie d'un contrat et que le Comité des finances ne sait pas exactement ce qu'il peut examiner.

N. Giannakoulis indique que certains membres du CEN se sont interrogés au sujet du congé de direction et que le Comité des finances devrait se pencher sur les répercussions financières de ce congé afin de veiller à ce que tout soit pris en considération.

A. Picotte ajoute que le Comité des finances n'a pas le pouvoir d'approuver ou de refuser un tel congé.

N. Giannakoulis indique que les membres du CEN devront discuter de ce sujet et que de son côté, il en discutera avec A. Picotte.

4a. Chèques mensuels – Février 2017

Les chèques mensuels de février 2017 ont été examinés.

4b. Déjeuners de travail

Aucun.

5. Confirmation de la prochaine réunion.

2 mai 2017.

Date

N. Giannakoulis (président)